



Frais de déplacements d'un fournisseur

Par **atlasfrbe**, le **09/09/2015** à **09:56**

Bonjour, notre société reçoit une facture d'un autoentrepreneur plus une note de frais avec ses déplacements. J'aimerais savoir pourquoi il ne met pas tout dans sa facture et s'il à le droit de nous transmettre une note de frais alors qu'il ne fais pas parti de l'entreprise? De plus, il demande 0,70 € du km (cela n'est il pas réglementé et plafonné)?

merci d'avance pour votre aide

Par **moisse**, le **09/09/2015** à **19:27**

Bonjour,

Note de frais ou facture c'est pareil.

[citation]De plus, il demande 0,70 € du km (cela n'est il pas réglementé et plafonné)?

[/citation]

Non.

En outre pour votre information, il convient d'observer s'il s'agit du kilométrage aller/retour ou seulement de l'écart entre son lieu de travail et votre entreprise.

Par **alterego**, le **09/09/2015** à **19:39**

Bonjour,

Surprenante question de la part d'une société ou plus exactement de l'un de ses membres

qu'il soit dirigeant, simple comptable voire même coursier !

moisse vous a parfaitement bien renseigné.

Cordialement